DLP 17-10-90019181

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0758-2374

Avertissements agricoles



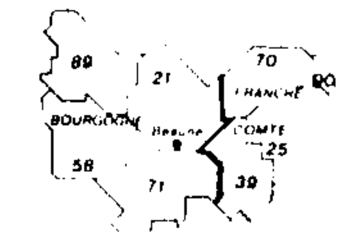
BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD B.P. 194 21206 BEAUNE CÉDEX

ABONNEMENT ANNUEL 175 F Régisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON 35 00 28 D



☎ 80.22.19.38

EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 22 - 11 octobre 1990

COLZA
Altises : *Poursuite des captures*
Charançons : *Premières captures*
Limaces : *Attention !*
CEREALES
Pucerons et cicadelles : *A surveiller*

COLZA

STADES : Dans l'ensemble à 5-6 feuilles sauf pour les levées plus tardives qui sont encore parfois à 2-3 feuilles.

RAVAGEURS

SITUATION :

Grosse altise : Les captures en cuvettes se poursuivent en tous secteurs.

Charançon du bourgeon terminal Les premières captures ont été observées à partir du 2 octobre dans différents postes en Côte-d'Or (Chaux, Chevignerot, Gevrey, Longvic), Yonne (Ancy le Franc, Mailly la Ville), Nièvre (Clamecy), Haute-Saône (Fedry).

Pucerons Les populations de pucerons verts (Myzus persicae) et de pucerons cendrés (Brevicoryne brassicae) sont en progression assez marquée notamment en Côte-d'Or et Franche-Comté. Des fréquences de l'ordre de 50 à 80 % de pieds colonisés peuvent être observées

Limaces Leur présence reste importante en tous secteurs. Des dégâts sont parfois constatés.

PRECONISATION :

L'activité des microgranulés qui ont pu être mis au semis arrive à son terme.

Une intervention contre les altises est à envisager prochainement dans les situations où les captures cumulées atteignent 20 à 30 altises.

La protection contre le charançon du bourgeon terminal devra intervenir dans les situations concernées 10 à 15 jours après les premières captures soit à partir du 15 octobre.

En ce qui concerne les pucerons, les cultures ont dépassé dans l'ensemble le stade 3 feuilles au-dessous duquel, en conditions de croissance difficile, une nuisibilité directe est à craindre à partir de 20 % de plantes avec pucerons. Seules des infestations importantes peuvent justifier une intervention notamment en cas de conditions météorologiques défavorables. Dans les situations concernées on pourra profiter de l'intervention contre altise ou charançon pour compléter l'action aphicide du traitement (bromophos, fluvalinate, phosalone, pyrimicarbe, endosulfan + thiométon).

P42

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AO

Surveiller les limaces dans toutes les parcelles. Intervenir rapidement lorsque nécessaire.

——— **DESHERBAGE**

Rappelons qu'une destruction précoce des repousses de céréales permet de libérer tôt la culture de la concurrence.

CEREALES

Les semis sont en cours. Quelques parcelles semées fin septembre atteignent 1 à 2 feuilles pour les orges, 1 feuille pour les blés.

——— **PUCERONS et JAUNISSE NANISANTE**

Quelques pucerons sont déjà visibles sur les premières parcelles levées. La fréquence des pieds touchés peut atteindre de 4 à 8 %.

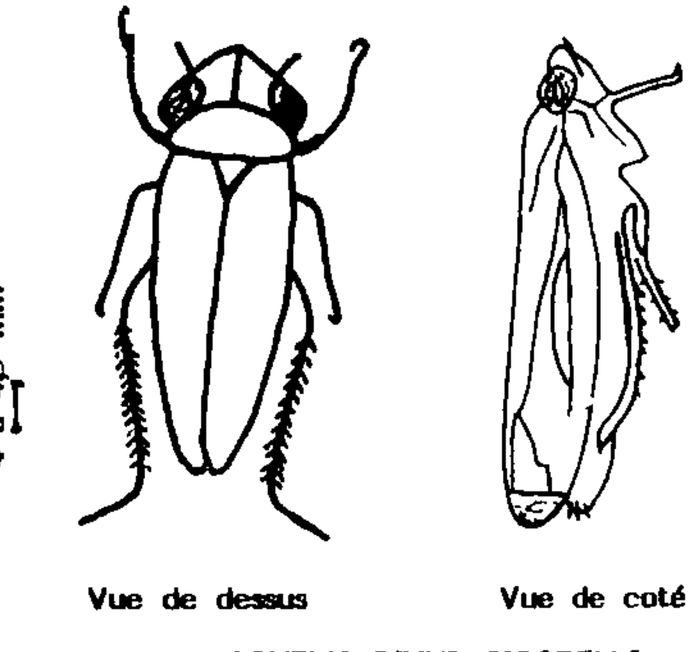
Surveiller les parcelles (tant les blés que les orges). Intervenir rapidement dès que les pucerons sont visibles sur les parcelles atteignant la 2ème feuille. L'intervention pourra être différée de quelques jours en cas de populations faibles (quelques % des pieds touchés), ne pas laisser longtemps en activité des populations, même faibles.

——— **CICADELLES et NOUVELLE MALADIE DU BLE**

La mise en place de points de piégeage devrait nous permettre de suivre l'apparition des cicadelles en cultures dans différents secteurs concernés durant la dernière campagne.

Pour les parcelles semées précocement et déjà levées dans les secteurs sensibles la surveillance doit intervenir dès maintenant.

Rappelons que l'espèce de cicadelle concernée est de couleur grise et mesure 4 à 4,5 mm. Les cicadelles vertes - même nombreuses - ne présentent pas de risque pour les cultures.



SCHEMA D'UNE CICADELLE

En cas de présence de cicadelles suspectes à partir de la levée, une intervention est à envisager avec l'un des produits bénéficiant d'une dérogation pour cet usage :

Décis : 0,3 l/ha - Karaté : 0,15 l/ha

Pour une bonne efficacité du traitement, il est conseillé d'intervenir aux moments d'activité marquée des cicadelles, soit durant les heures les plus chaudes d'une journée ensoleillée (11 à 16 h).
La surveillance est à maintenir après traitement.

*

* *